



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PERCHE ÉMERAUDE

Avis du service instructeur
A La Ferté-Bernard, le 6/03/2026

Objet : Avis du service instructeur sur le projet photovoltaïque SOMATER – Marolles-les-St-Calais

Madame/Monsieur,

Le service instructeur du Perche Émeraude est conventionné pour instruire les autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Vallée de la Braye et de l'Anille.

Un permis a été déposé par GREENYELLOW au bénéfice de l'entreprise SOMATER à Marolles-les-Saint-Calais. Il s'agit de panneaux photovoltaïques sur plus d'un hectare.

L'instruction a révélé de regrettables incohérences avec les documents de planification. L'entreprise bénéficie d'un STECA dans le PLUi, mais celui-ci est inutilisable en raison du secteur inondable.

Cette protection ne s'appliquant pas uniquement aux bâtiments ou constructions, mais aussi aux installations photovoltaïques.

D'autres part, nous notons que le site n'est pas répertorié dans les ZAER pourtant éditées l'année précédente.

Une partie significative du projet ne peut donc être réalisée alors même que le STECAL a pour objet unique de rendre possible les projets.

Je vous prie croire, Madame, Monsieur, en mes meilleurs sentiments.

Vincent FARGES

Responsable du pôle urbanisme